



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 36134

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui donner des indications sur le bilan d'activité et le coût de fonctionnement du comité stratégique du calcul intensif, mis en place en octobre 2007. Il souhaite également connaître ses intentions sur la pérennité de ce comité consultatif.

Texte de la réponse

Le Comité stratégique du calcul intensif (CSCI) a été créé par l'arrêté ministériel du 28 juin 2007, dans le but de conduire des études et des réflexions ainsi que de formuler des propositions sur l'organisation et le renouvellement des équipements de calcul intensif. Il est composé de 22 membres (dont 13 académiques, 2 représentants du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, et 7 industriels : BNP Paribas, Dassault Aviation, EADS, EDF et Total) et présidé par le professeur Olivier Pironneau, membre de l'Académie des sciences. Désormais incontournables aussi bien dans le domaine de la recherche que dans celui de l'industrie, la simulation sur ordinateur et le calcul intensif ont pour objet de créer une représentation virtuelle d'un objet, ou d'un phénomène afin de l'analyser et de le comprendre, l'optimiser ou le contrôler. Ils sont devenus une condition nécessaire du progrès scientifique dans des domaines aussi variés que la climatologie, la biologie ou la fusion contrôlée. Les enjeux économiques et de souveraineté sont considérables. Ils concernent par exemple les domaines de la défense (armes thermonucléaires, fusées), de l'énergie (fusion - ITER, exploitation pétrolière), de l'environnement (climatologie, risques sismiques). Depuis sa séance inaugurale du 22 octobre 2007, le Comité s'est réuni à 9 reprises. Conformément aux saisines contenues dans sa lettre de mission, il a émis deux avis portant l'un sur le Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES), l'autre sur la participation française au projet européen Prace. Son rapport annuel est actuellement en phase de finalisation. Le coût de fonctionnement du comité a été de 3 197,52 euros pour 2007, et de 10 330,97 euros pour 2008. Ces chiffres correspondent pour l'essentiel aux frais de déplacement des membres non parisiens. Le Comité accompagne la mise en place d'une politique ambitieuse, définie dans le discours des ministres François Fillon et François d'Aubert en 2005. Il a été créé, conformément au décret n° 2006-672 du 8 juin 2006, pour une durée de quatre ans renouvelable.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36134

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10109

Réponse publiée le : 6 janvier 2009, page 95